

Déclaration au sujet de la pédophilie lors de l'Assemblée plénière de la Conférence des Évêques de France de novembre 2000



Depuis quelques années, des affaires de pédophilie se trouvent sous les feux de l'actualité. La France est atteinte comme d'autres pays et l'Église est atteinte comme d'autres institutions. Elle n'est pas épargnée par une réalité dont elle découvre toute la complexité. L'Assemblée plénière des évêques a pris le temps d'aborder en vérité le difficile problème de la pédophilie.

Ces actes de pédophilie, l'Église les condamne absolument.

Les actes de pédophilie, actes sexuels marqués par une forte inégalité, sont profondément destructeurs. Ils le sont d'autant plus qu'il s'agit d'enfants qui n'ont pas la maîtrise de leur existence. Que la société ait aujourd'hui pris conscience de cela est un grand progrès social.

Lorsque l'agresseur est un prêtre, il y a une double trahison. Non seulement un adulte averti impose à un mineur ses pulsions, mais ses agissements contredisent l'Évangile qu'il annonce.

Les évêques mesurent combien la blessure des enfants ou des adolescents est profonde et souvent même indicible. Ils en éprouvent une vraie souffrance ; ils sont solidaires des victimes et de leurs familles.

La responsabilité de l'évêque, en ce domaine, est à la fois claire et délicate. Il ne peut ni ne veut rester passif, encore moins couvrir des actes délictueux. Il reste que la pédophilie est un phénomène encore mal connu. Elle se cache. Elle s'avoue rarement. Souvent, il n'est pas facile à un évêque de réunir les éléments suffisants et sûrs lui permettant de savoir si un prêtre a effectivement commis des actes à caractère pédophile.

Les prêtres qui se sont rendus coupables d'actes à caractère pédophile doivent répondre de ces actes devant la justice. Il est nécessaire qu'ils réparent le mal qu'ils ont fait et portent le poids de la peine infligée par l'Église et par la société. Comme tout être humain pourtant, le prêtre qui a commis ces actes demeure une personne qui a droit à notre respect, à notre accompagnement, à notre prière.

Nous tenons à redire notre volonté de veiller avec soin à ce que de tels actes ne se produisent pas, ne se reproduisent plus.

Les actes à caractère pédophile interpellent non seulement la conscience des évêques, mais aussi celle de toutes les familles, des éducateurs, des responsables politiques, des responsables de notre société, des responsables de la communication et de la culture.

Avec eux nous voulons collaborer pour prévenir de tels comportements. Avec eux nous voulons collaborer à l'éducation de l'affectivité et de la sexualité des enfants et des jeunes. Dans la ligne du travail de notre Assemblée de Lourdes, nous allons poursuivre notre recherche sur la pédophilie et ses manifestations, sur le soutien à apporter aux victimes et à leurs familles, sur la prévention, sur l'information et la formation des prêtres, sur le mode d'intervention des évêques... Nous le ferons avec la lumière et le courage que nous apporte l'Évangile.

Vis-à-vis de notre société comme vis-à-vis de l'Église et des prêtres, nous appelons à ne pas laisser s'instaurer un climat de méfiance généralisée et injuste. Les crimes et délits commis par quelques-uns ne doivent pas jeter le discrédit sur tous. Aussi nous exprimons notre confiance aux prêtres de nos diocèses et à nos collaborateurs, comme aux parents et aux éducateurs.

Notre société a besoin de vivre dans la vérité et dans la confiance.

le 9 novembre 2000